



ACTEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL SST

ORGANISME DE FORMATION

N° SIRET : 838 047 462 00018

N° ACTIVITE : 84430347443

N° Qualiopi : 2021/91660.1

N° INRS : H30626/2023/SST-1/O/02

PUBLIC : Tous publics

PRÉREQUIS RÉGLEMENTAIRES : Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail.

EFFECTIFS PAR EFFECTIFS PAR SESSION DE FORMATION : 4 minimum et 10 maximum.

CADRE DE L'EXERCICE DE L'ACTIVITE : L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient. Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

COORDONNATEURS :

- **Fabrice GRANJON :** Directeur ACCoRI - Médecin responsable Médicale - Médecin Urgentiste - Formateur et Enseignant AFGSU - Formateur Damage Control - Détenteur d'un Diplôme Inter - Universitaire de Pédagogie Médicale - Ancien attaché d'Enseignement à la Faculté de St-Etienne.
- **Madame Nathalie DAS NEVES,** Directrice-Responsable du fonctionnement de la structure - Responsable Projet – Consultant. Référente Handicap

ORGANISATION ET COÛT DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 14 heures (base 7h/jour)

Date de la formation : à définir

Horaires : 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Lieu de la formation : Dans votre Entreprise ou dans notre établissement dans le cadre de formation inter-entreprise. Formation organisée en continu

Effectif : un groupe de 4 à 10 personnes (10 personnes maximum).

REMARQUE : En dessous de 4 participants la formation ne peut pédagogiquement être organisée de manière satisfaisante (réalisation de simulation d'accident).

TARIFS INTER : nous contacter

CONTACT – RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTION

Madame Nathalie DAS NEVES

Tel : 06 63 16 51 48

contact@accori-fassim.fr

OBJET

Ce certificat a pour objectif l'acquisition par le sauveteur secouriste du travail d'être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de mettre en application ses compétences en matière de prévention au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le référentiel de compétences :

1-Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise :

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.
Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

2-Protéger de façon adaptée :

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

3-Examiner la victime

Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.
Reconnaître les autres signes affectant la victime.
Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

4-Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Définir les différents éléments du message d'alerte.
Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

5-Secourir la victime de manière appropriée

Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.
Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques.
Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.
Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

INTERVENANT ACCORI

- **REMY GWENAËL** : Formateur SST depuis 30 juin 2022
N°FORPREV : ZEL61907
FIN DE VALIDITE : 30/06/2025

6-Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

7-Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.
Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

8-Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.
Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.
Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

METHODE PEDAGOGIQUE

Méthodes Actives centrées sur l'apprenant, ce dernier bâtit ses compétences en modifiant ses représentations antérieures par :

- Mise en situation, simulation
- Résolution de problème par essai/erreur

OUTILS PEDAGOGIQUE

Le matériel pédagogique La formation des sauveteurs secouristes du travail nécessite, l'utilisation de matériels pédagogiques spécifiques.

Outil(s) pédagogique(s) Obligatoire(s)

- Plan d'intervention + pictogrammes Préconisé(s)
- Plan d'actions prévention + pictogrammes Matériel de simulation et d'apprentissage Obligatoire
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :
Mannequin RCP adulte
Mannequin RCP enfant
Mannequin RCP nourrisson
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables
L'aide-mémoire « Sauvetage secourisme du travail » (Edition INRS ED 4085) doit obligatoirement être remis aux participants à l'issue de la formation initiale et, le cas échéant, à l'issue du MAC en cas de perte ou de mise à jour.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Le référentiel de certification Les compétences sont évaluées par le formateur SST en respectant les modalités définies ci-dessous et en utilisant obligatoirement les grilles de certification de la formation concernée (disponibles sur un espace sécurisé en ligne).

Ces grilles définissent les conditions d'acquisition des compétences à partir d'indicateurs de réussite prédéfinis. Elles sont individuelles et seront conservées par l'entité habilitée au minimum **pendant la durée de la certification.**

Elles pourront être demandées en cas de contrôle par le réseau prévention.

Cet archivage peut être dématérialisé.

- **Formation initiale**

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives sont organisées**, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Cette évaluation ne doit pas dépasser 2 heures.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification, la validité du certificat est de 24 mois.

Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST.

Il est néanmoins possible, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Sinon, il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation.

Il pourrait alors demander, préférentiellement à l'organisme qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes.

Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de fin de formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST.

Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation

Former les Hommes, ce n'est pas remplir un vase, c'est allumer un Feu

Aristophane.